

EXTRAIT du REGISTRE aux DELIBERATIONS du CONSEIL COMMUNAL

Séance du **13.11.2023**

Présents : MM. WACQUIER Pierre, Bourgmestre - Président ;
DETOURNAY Daniel, ROBETTE Benjamin, LESEULTRE Yasmine, HURBAIN Clara, Echevins ;
HOuze M., HILALI N, DELCROIX M., URBAIN M., LEGRain P., VICO A., GERARD P., SCHIETSE F.,
VINCKIER P., WACQUIER M-P, CHEVALIS A., DESEVEAUX C., LECLERCQ R., BUSEYNE S.,
Conseillers
et N. BAUDUIN, Directrice générale.

OBJET : Assemblée Générale de l'intercommunale iMio – 12.12.2023

Le Conseil Communal, en séance publique,

Vu le Code de la démocratie et de la décentralisation et plus particulièrement les article L1523-1 à L1523-37 relatif aux intercommunales ;

Vu la délibération du Conseil communal du 19 juin 2023 portant sur la prise de participation de la commune à l'intercommunale de mutualisation en matière informatique et organisationnelle (iMio) ;

Considérant que la Commune a été convoquée à participer à l'assemblée générale d'iMio du 12 décembre 2023 par lettre datée du 11 octobre 2023 ;

Considérant que l'Assemblée générale du deuxième semestre doit avoir lieu avant la fin du mois de décembre conformément à l'article L1523-13 – paragraphe 4 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation ;

Considérant que la Commune doit être représentée à l'Assemblée générale de l'intercommunale iMio par cinq délégués, désignés à la proportionnelle, trois au moins représentant la majorité du Conseil communal ;

Qu'il convient donc de définir clairement le mandat qui sera confié à ces cinq délégués représentant la Commune à l'Assemblée générale de l'intercommunale iMio du 12 décembre 2023 ;

Que le Conseil doit se prononcer sur les points de l'ordre du jour de l'Assemblée générale adressés par l'intercommunale ;

Considérant que l'ordre du jour porte sur :

1. Présentation du plan stratégique 2024-2026 ;
2. Présentation et approbation du budget et de la grille tarifaire 2024 ;

Considérant que les points précités sont de la compétence de l'Assemblée générale et ce conformément aux statuts de l'intercommunale iMio ;

Sur proposition du Collège communal ;

Après en avoir délibéré ;

DECIDE

Article 1 : d'approuver aux majorités suivantes, les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire d'iMio du 12 décembre 2023 qui nécessitent un vote :

- 1. Présentation du plan stratégique 2024-2026
par ... voix pour, ... voix contre, ... abstention

- 2. Présentation et approbation du budget et de la grille tarifaire 2024
par ... voix pour, ... voix contre, ... abstention

Article 2 : de charger le Collège communal de veiller à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : de transmettre la présentation délibération à l'intercommunale iMio.

Copie de la présente délibération sera également transmise à la Direction générale opérationnelle des Pouvoirs locaux, de l'Action sociale et de la Santé (DGO5).

Fait en séance date que dessus,
Par le Conseil,

La Directrice Générale,
(s) N. BAUDUIN.

Le Président,
(s) P. WACQUIER.

Pour extrait conforme,

La Directrice Générale,
N. BAUDUIN.

Le Bourgmestre,
P. WACQUIER